

Assurance de patrimoine
Construction



Rien ne viendra plus
contrarier vos plans



Vous bâtissez votre maison avec une solide assurance

Construire ou rénover représente un investissement important, aussi bien au niveau financier que par l'implication personnelle du propriétaire.

La Vaudoise vous soulage de vos soucis et protège vos biens en vous proposant deux couvertures d'assurance adaptées à vos besoins:

- Assurance Responsabilité civile maître d'ouvrage
- Assurance Travaux de construction

«Je travaille avec des professionnels de la construction sérieux et déjà assurés. Pourquoi aurais-je besoin d'une assurance?»

Lorsque vous faites construire une maison, c'est vous et non pas votre architecte qui devenez maître d'ouvrage. De ce fait, vous encourez une responsabilité causale. Ceci signifie que vous pourriez devoir répondre d'un dommage sans que vous soyez fautif.

Protéger votre futur toit

En tant que maître d'ouvrage, vous pourriez être amené à répondre de dommages causés par vos travaux même si aucune faute ne peut vous être attribuée avec certitude. Imaginez:

- Un glissement de talus endommage la maison de votre voisin
- Une tuile se détache du toit et rend un passant invalide

Les frais engendrés peuvent facilement dépasser les moyens financiers dont vous disposez.

L'assurance Responsabilité civile maître d'ouvrage vous protège, elle prend en charge les prétentions justifiées et elle vous défend contre les prétentions injustifiées.

Garantir votre tranquillité

Des accidents de construction peuvent se produire sans qu'une responsabilité civile puisse être invoquée. Imaginez qu'un glissement de terrain endommage la construction en cours. Dans ce cas précis, seule l'assurance Travaux de construction protège votre investissement.

Construire en toute sérénité

Construction

Construire sur des bases saines

Assurance Responsabilité civile du maître de l'ouvrage

Elle vous offre une protection dans toutes les circonstances. Ses garanties comprennent:

- Le paiement de dommages-intérêts suite à des réclamations justifiées
- Les dégâts matériels aux biens de tiers, y compris les dommages économiques qui en résultent (par exemple perte de loyer)
- Les accidents de personnes
- La défense de l'assuré contre des réclamations injustifiées

Assurance Travaux de construction

L'assurance Travaux de construction complète les assurances Responsabilité civile du maître d'ouvrage et celles des autres acteurs de la construction, en garantissant la protection financière d'un ouvrage pendant la durée des travaux.

Vous bénéficiez ainsi d'une protection pour des dommages dus:

- Aux accidents de construction
- Au vol d'objets fixés à la construction

Options

Préserver votre maison de toutes les agressions extérieures

La couverture d'assurance peut être étendue:

- Aux dommages dus à l'incendie et/ou aux forces de la nature
- Aux ouvrages existants dans le cas de transformations /rénovations
- Aux éclaboussures de peinture/graffitis
- Aux rayures des vitrages



Protéger votre maison

Vous êtes propriétaire Lorsque votre maison est prête

Assurance Responsabilité civile du propriétaire d'immeubles

En tant que propriétaire d'un bâtiment, vous êtes tenu, selon la loi, de réparer les préjudices subis par un tiers suite à un défaut de construction ou d'entretien de votre immeuble. Les garanties englobent:

-
- Les dégâts matériels aux biens de tiers
 - Les accidents de personnes
 - Les atteintes à l'environnement
 - Le paiement de dommages-intérêts suite à des réclamations justifiées
 - La défense de l'assuré contre des prétentions injustifiées

Assurances du bâtiment

Elles vous permettent de protéger votre bien en couvrant:

-
- Les dégâts d'eau
 - Les bris de glace

Et dans les cantons sans monopole de l'assurance incendie cantonale:

-
- L'incendie
 - Les forces de la nature

Vos avantages Sauvegarder votre patrimoine

Vos avantages en un coup d'œil:

-
- Protection du capital investi
 - Protection dans les cas de responsabilité causale
 - Représentation et défense contre les prétentions injustifiées
 - Rabais de combinaison
 - Experts compétents dans le domaine de l'assurance de la construction

La Vaudoise est votre partenaire

Vous êtes un professionnel **Bâtir avec une véritable assurance**

Assurance Responsabilité civile professionnelle des architectes et ingénieurs

Trois couvertures peuvent être réunies en une seule police d'assurance:

- L'assurance Responsabilité civile en cas de prétentions pour dommages corporels et dégâts matériels à des tiers
- L'assurance des dommages et défauts touchant les ouvrages construits
- L'assurance des dommages économiques

Assurance Responsabilité civile des mé-tiers du bâtiment

Cette assurance couvre:

- Les dégâts matériels aux biens de tiers
- Les dommages corporels causés à un tiers
- Le paiement de dommages-intérêts suite à des réclamations justifiées
- La défense de l'assuré lors de réclamations injustifiées

En option, la couverture d'assurance peut être étendue:

- Aux frais de prévention de dommages
- Aux dégâts matériels dus à la constatation et l'élimination de défauts ou de dommages
- Aux dommages économiques suite à des incidents de construction
- Aux dommages à des véhicules de tiers par le chargement et le déchargement
- Aux dommages aux locaux loués à usage de bureaux
- Aux dommages aux installations de télécommunications louées

Votre conseiller se fera un plaisir de vous aider à choisir la solution la mieux adaptée à votre situation.



La Vaudoise, pour plus de sérénité

L'existence humaine est jalonnée de nombreuses étapes. Il est primordial de pouvoir compter sur un assureur présent, proche de vous et à votre écoute.

La Vaudoise s'engage à vos côtés et vous accompagne tout au long de votre vie. Nous mettons tout notre savoir-faire dans la recherche de solutions concrètes adaptées à vos besoins réels.

Ainsi, vous pouvez consacrer votre énergie aux personnes et aux activités qui vous tiennent à cœur, en toute sérénité.

www.vaudoise.ch